



PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée spéciale du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 18 avril 2019, 20h au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal, sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les conseillers, Luc Charron, Pierrick Gripon et MME les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. MM. les conseillers Dany Boyer et Jean-Denis Patenaude étaient absents. Monsieur Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, assiste également à la réunion.

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal à tous les membres du Conseil municipal.

Ouverture de l'assemblée à 19h.

RATIFICATION ENTENTE DE PRINCIPE / TAT CAS CM-2018-0937, CNT : 60-01-43318

S9011-04-2019 M. Sébastien Carignan-Cervera, directeur général à représenter la Municipalité devant le Tribunal administratif du travail dans le cas CM-2018-0937, CNT : 60-01-43318.

CONSIDÉRANT que toute entente préliminaire résultant de cette rencontre devait être présentée au conseil pour acceptation par voie de résolution.

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre les parties, à Montréal le 2 avril 2019.

Il est résolu unanimement d'entériner l'entente de principe signée par Sébastien Carignan-Cervera, directeur général.

Levée de l'assemblée

Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Payant, maire

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général et secrétaire-trésorier